Image not found or type unknown

Nuisances sonores au Polygone de Béziers

Par **Steph34**, le **19/08/2013** à **14:19**

Bonjour,

Nous sommes 25 résidents à ce jour réunis en collectif et vivant dans la résidence du Polygone de Béziers.

Le Polygone de Béziers a la particularité de réunir dans un superbe ensemble architectural, des restaurants, des commerces, des bureaux et une résidence.

Nous voulons demander à la SOCRI, syndic du Polygone de Béziers, la réduction :
- des horaires de la sonorisation du Polygone,
- des soirées musicales organisées en extérieur par les restaurants et le bowling,
- de la présence d'un animateur commercial etc...

La mairie de Béziers confirme par écrit que le Polygone ne détient aucune dérogation particulière et que la loi s'applique normalement.

Quels conseils pouvez-vous nous donner afin d'être le plus efficace et le plus rapide dans notre action s'il vous plaît ; de la forme juridique de notre groupement jusqu'à l'anticipation des réactions de la SOCRI.

Vous remerciant d'avance pour votre aide.

Quelques exemples en vidéos :
http://http://www.youtube.com/channel/UCagrYf_dzHP5BEnLADD7vdw

Par **edwigemas**, le **01/09/2015** à **15:44**

Bonjour,

je suis située aux abords du futur polygone Riviera à Cagnes sur mer. Nous constatons avant son ouverture des nuisances inimaginables.
Cette situation actuelle nous fait refléter les grands moments de désespoir et de maltraitance.
Edwige MAS

Par **Portalis-25**, le **01/09/2015** à **16:09**

Bonjour

Je vous conseille de vous mettre en relation avec l'association CLCV, qui arrivera peut-être à faire pression sur la SOCRI.
Vous pouvez aussi demander au maire d'envoyer une lettre à la SOCRI.

Sinon, les nuisances sonores peuvent être considérées comme un trouble anormal de voisinage.
C'est le juge qui appréciera si le trouble est anormal.
Lisez cet article pour savoir comment faire votre recours
http://www.pap.fr/conseils/voisinage/troubles-du-voisinage-comment-reagir/a1851/saisir-un-tribunal-pour-trouble-anormal-de-voisinage

Je ne sais pas si le juge satisfera à toutes vos demandes (à cause de la liberté du commerce et de l'industrie) mais vous pourrez obtenir des dommages et intérêts

Par **edwigemas**, le **02/09/2015** à **11:53**

Bonjour,

je vous remercie pour cette information, en ce qui me concerne il serait aussi préférable de se rapprocher de la FNE (FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT), c'est une association qui pourrait aussi saisir ce dossier, car il concerne la santé publique.
bonne réception

Par **Steph34**, le **23/10/2018** à **18:00**

Merci pour vos bons conseils.
Une phase amiable nous a permis en 2014 d'obtenir une amélioration.
Nous avons rencontré à l'époque la direction du Polygone.
Depuis août 2017, une nouvelle direction ne respecte plus les engagements de ses prédécesseurs. Notre syndic a fait le médiateur et de nouveaux engagements ont été pris par la direction en place mais celle-ci ne respect pas ses propres engagements.
A suivre

Par **edwigemas**, le **24/10/2018** à **08:59**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

bonjour,

la direction du Polygone à Cagnes sur mer a changé, c'est UNIBAIL qui s'est approprié le centre commercial.
Les échanges sont très difficiles. De ce fait nous sommes obligés d'aller en justice pour faire prévaloir nos droits.
bonne journée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés